

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- [PREAMBULE](#)
- [ARTICLE 1 - PRIX ET NOMBRE DE PLACES](#)
- [ARTICLE 2 - DISPONIBILITE](#)
- [ARTICLE 3 - LOCALISATION DES PLACES ET PLAN DE SALLE](#)
- [ARTICLE 4 - PAIEMENT](#)
- [ARTICLE 5 - SECURISATION DES PAIEMENTS ET DONNEES PERSONNELLES](#)
- [ARTICLE 6 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE](#)
- [ARTICLE 7 - VALIDATION](#)
- [ARTICLE 8 - OBTENTION DES BILLETS](#)
- [ARTICLE 9 - ANNULATION, REMBOURSEMENT, UTILISATION](#)
- [ARTICLE 10 - SERVICE CLIENTELE ET SUIVI DE COMMANDE](#)
- [ARTICLE 11 - ACHEMINEMENT](#)
- [ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE - LITIGES](#)

Le présent service de Billetterie est réalisé par Festival de Poupet, 1 rue des Vendéens, 85590 ST MALO DU BOIS. N°Siret : 429 780 562 00022. N°TVA intracommunautaire : FR 444 297 80 562.

## PREAMBULE

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales régissent exclusivement les ventes de billets de spectacles et de pass saison sur le site [www.festival-poupet.com](http://www.festival-poupet.com).

Le Festival de Poupet intervient en son nom propre. Les présentes conditions générales de vente concernent les prestations de vente de billetterie et le spectacle ou l'événement lui-même.

Les billets vendus sur [www.festival-poupet.com](http://www.festival-poupet.com) sont réservés aux particuliers.

## ARTICLE 1 - PRIX ET NOMBRE DE PLACES

1.1 Les prix des billets de spectacles sont indiqués en euros toutes taxes comprises hors participation aux frais de traitement et d'expédition.

1.2 Un seul tarif vous est proposé pour la vente en ligne sur le site [www.festival-poupet.com](http://www.festival-poupet.com). Il n'y a pas de tarifs groupe. Pour les concerts accessibles gratuitement aux moins de 12 ans (12 ans non inclus), aucun billet n'est émis. Une pièce d'identité justifiant l'âge de l'enfant devra être présentée au contrôle.

1.4 Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

1.5 Le Festival de Poupet se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

1.6 Les billets de spectacles demeurent la propriété du Festival de Poupet jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix par Le Festival de Poupet.

## **ARTICLE 2 - DISPONIBILITÉ**

Les réservations de billets de spectacles s'effectuent en temps réel.

Dans ce cadre, notre serveur vous informe en temps réel sur la disponibilité des billets au moment du passage de votre commande.

Dans le panier, la page « voir/modifier le panier » vous permet de vérifier que les places qui vous sont attribuées correspondent bien à votre souhait.

Si ces places ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité dans cette même page de les annuler en cliquant sur le symbole de la colonne « Supprimer » correspondant.

## **ARTICLE 3 - LOCALISATION DES PLACES ET PLAN DE SALLE**

Il n'y a pas de plan de salle ni de localisation des places. Le placement est libre sur tous les spectacles mis en vente sur [www.festival-poupet.com](http://www.festival-poupet.com).

A noter que le Festival de Poupet se déroule en plein air. Pour les concerts, les places sont debout. Pour les spectacles de type humour, théâtre ou danse, les places sont assises, à même la pelouse.

## **ARTICLE 4 – VENTE DE PASS SAISON**

4.1 Les prix des pass saison sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Les frais de traitement et d'expédition sont offerts.

4.2 Un seul tarif vous est proposé pour la vente de pass saison en ligne sur le site [www.festival-poupet.com](http://www.festival-poupet.com). Il n'y a pas de tarifs groupe.

4.3 Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

4.4 Le Festival de Poupet se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

4.5 Les pass saison demeurent la propriété du Festival de Poupet jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix par Le Festival de Poupet.

4.6 Un seul achat de pass est autorisé par commande.

4.7 Les pass saison sont personnels et comprennent le nom et prénom ainsi que la photo d'identité du détenteur. Les pass saison ne peuvent en aucun cas être transmis à une personne tierce. L'accès au concert sera systématiquement refusé à toute personne tentant de rentrer avec un pass saison ne lui appartenant pas. Le pass saison sera alors confisqué.

4.8. Les pass saison ne seront en aucun cas repris, ni échangé. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

4.9 Les 400 pass sont mis en vente jusqu'à épuisement des stocks.

## **ARTICLE 5 - PAIEMENT**

Il n'est autorisé que le paiement par carte bancaire.

**Attention : vos billets et pass saison ne vous seront expédiés ou délivrés qu'après acceptation de votre paiement par carte bancaire.**

Le paiement par carte bancaire vous permet de réserver vos billets et pass saison en ligne et immédiatement de manière ferme. Les cartes acceptées pour le paiement d'une commande en billetterie de spectacles sont les cartes des réseaux Carte Bleue / Visa et Eurocard / Mastercard.

Pour la vente de billets, si le délai entre la date de réservation et la date de la manifestation est inférieur à 10 jours, il n'est pas suffisant pour pouvoir assurer un envoi par courrier de vos places. Par conséquent, les ventes par internet avec choix de l'envoi des places par courrier seront arrêtées 10 jours avant la date du concert désiré.

Concernant les ventes de billets par internet avec choix de l'option « print-at-home », la vente sera arrêtée 1 jour avant la date du concert désiré. (*Voir rubrique d'aide : Annexe – Qu'est ce qu'un billet imprimable à domicile ou « print-at-home » ? en fin de document*)

## **ARTICLE 6 - SÉCURISATION DES PAIEMENTS ET DONNÉES PERSONNELLES**

### 5.1 Sécurisation des paiements

Notre site fait l'objet d'un système de sécurisation.

Nous avons adopté le procédé de cryptage SSL à 128 bits mais nous avons aussi renforcé l'ensemble des procédés de brouillage et de cryptage pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles liées aux moyens de paiement.

### 5.2 Données personnelles

5.2.1 Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Elles sont stockées dans une seule base. Les données sont conservées dans votre Compte personnel par le Festival de Poupet : ces données permettent de mener à bien votre transaction. En outre, ces données, une fois enregistrées, vous permettent d'effectuer plus rapidement vos transactions futures.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, aux informations vous concernant qui peut s'exercer à Festival de Poupet, 1 rue des Vendéens, 85590 ST MALO DU BOIS, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Par notre intermédiaire, en fonction de vos choix sur le formulaire d'inscription, vous pourrez également être amenés à recevoir par courriel des offres ou informations sur le Festival de Poupet. Si vous souhaitez ne plus recevoir de mail d'informations de notre part, cliquez sur le lien « se désinscrire » indiqué en bas du mail d'information.

## **ARTICLE 7 - CONFIRMATION DE LA COMMANDE**

Votre commande de billets de spectacles ou de pass n'est définitivement confirmée et n'engage le Festival de Poupet qu'à réception de l'e-mail confirmant que la commande de spectacles a bien été validée.

En conséquence, nous vous invitons à consulter votre messagerie électronique.

## **ARTICLE 8 - VALIDATION**

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de votre commande. La validation de votre commande vaut donc acceptation de ces conditions générales de vente.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par le Festival de Poupet constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par le Festival de Poupet et ses clients.

## **ARTICLE 9 - OBTENTION DES BILLETS**

9.1 Deux possibilités vous sont proposées pour obtenir les billets achetés sur le site internet [www.festival-poupet.com](http://www.festival-poupet.com). Les billets peuvent être, selon le choix du client, soit envoyés par courrier simple contre frais de port (3€), soit imprimés à domicile (print-at-home) sans frais de gestion.

9.2 Si le délai entre la date de réservation et la date de la manifestation est inférieur à 10 jours, il n'est plus possible de passer commande avec option d'envoi des billets par courrier. Seule la vente avec option « print-at-home » sera possible.

9.3 Si le délai entre la date de réservation et la date de la manifestation est inférieur à 1 jour, il n'est plus possible de passer commande, même avec choix de l'option print-at-home.

9.4 Pour tout paiement par carte bancaire, la carte bancaire est débitée dès la validation finale de la commande sur [www.festival-poupet.com](http://www.festival-poupet.com).

Le débit de la carte bancaire est indépendant de la réception des billets. En tout état de cause, les billets sont réglés avant que vous ne receviez les billets à votre adresse de livraison.

9.5 Les expéditions de billets se font sous pli simple (moyennant des frais d'envoi et de

gestion). Malgré la compétence des prestataires proposés, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte du pli ou de retard dans la réception du pli.

9.6 Le justificatif de paiement est disponible dans votre compte internet et les billets sont expédiés à l'adresse d'expédition que vous indiquez au cours du processus de commande (adresse de domicile ou autre adresse).

## **ARTICLE 10 – OBTENTION DES PASS SAISON**

10.1 Pour tout paiement par carte bancaire, la carte bancaire est débitée dès la validation finale de la commande sur [www.festival-poupet.com](http://www.festival-poupet.com).

Le débit de la carte bancaire est indépendant de la réception des pass saison. En tout état de cause, les pass sont réglés avant que vous ne receviez les pass à votre adresse de livraison.

10.2 Les expéditions de pass saison se font sous pli simple. Malgré la compétence des prestataires proposés, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte du pli ou de retard dans la réception du pli.

10.3 Le justificatif de paiement est disponible dans votre compte internet et les pass saison sont expédiés à l'adresse d'expédition que vous indiquez au cours du processus de commande (adresse de domicile ou autre adresse).

## **ARTICLE 11 - ANNULATION, REMBOURSEMENT, UTILISATION**

9.1 Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles et les pass saison ne font pas l'objet d'un droit de rétractation

9.2 Un billet de spectacles ou un pass saison ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé, sauf en cas d'annulation d'un spectacle et de décision par l'organisateur du remboursement des billets. Un billet et un pass ne peuvent également être revendu.

Aucun duplicata du billet ou de pass ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

9.3 Les événements se déroulent sous la seule responsabilité du Festival de Poupet, organisateur.

9.4 À l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que le Festival de Poupet dans la mesure du possible, puisse utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre.

**Nous vous invitons en tout état de cause à vérifier 24 heures avant votre spectacle que celui-ci est bien maintenu sans modification, sur le site internet [www.festival-poupet.com](http://www.festival-poupet.com).**

## **ARTICLE 10 - SERVICE CLIENTÈLE ET SUIVI DE COMMANDE**

Pour toute information ou question, notre Service clientèle est à votre disposition :  
Contacter nous par mail : [contact@festival-poupet.com](mailto:contact@festival-poupet.com)

Vous pouvez également, à tout moment, suivre l'état de votre commande de spectacles en ligne à l'adresse [www.festival-poupet.com](http://www.festival-poupet.com) dans la rubrique billetterie, sur l'onglet Mon compte.

## **ARTICLE 11 - ACHEMINEMENT**

Pour l'acheminement ou la délivrance de vos billets, Le Festival de Poupet propose 2 possibilités :

1-soit l'envoi des billets à l'adresse de livraison indiquée, en pli simple. À ce titre, et malgré la compétence des prestataires proposés, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte du pli ou de retard dans la réception du pli.

2-soit l'impression des billets à domicile (solution print-at-home)

Pour l'acheminement ou la délivrance de vos pass saison, Le Festival de Poupet propose une seule possibilité : l'envoi des pass saison à l'adresse de livraison indiquée, en pli simple. À ce titre, et malgré la compétence des prestataires proposés, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte du pli ou de retard dans la réception du pli.

## **ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE - LITIGES**

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.  
En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

# ANNEXE – QU’EST-CE QU’UN BILLET IMPRIMABLE A DOMICILE OU « PRINT-AT-HOME » ?

## [BILLET IMPRIMABLE A DOMICILE](#)

### [AVANTAGES](#)

### [PUIS-JE ?](#)

### [CONDITIONS D'OBTENTION](#)

### [SECURITE](#)

### [IMPRIMER MES BILLETS](#)

### [FRAIS](#)

### [ANNULATION ET REPORT D’UN SPECTACLE](#)

## **BILLET IMPRIMABLE A DOMICILE**

### **Qu'est-ce qu'un Billet Imprimable à Domicile ?**

Le Billet Imprimable à Domicile est un nouveau mode d’obtention de votre billet. Ce système vous permet d’imprimer des billets de spectacle sur une imprimante ordinaire (format A4 ; Noir et Blanc ou Couleur), que ce soit à la maison, au bureau ou n’importe où ailleurs.

Vous imprimerez autant de feuilles que de places achetées (1 feuille = 1 billet). Vous pouvez donc vous présenter individuellement à l’entrée de la salle, chaque personne devant être munie de sa feuille.

### **Quelle est la différence entre les billets de spectacles sur papier et les billets imprimables à domicile ?**

Les deux formes de billet vous donnent le même droit d’entrée et ils contiennent les mêmes informations sur les spectacles.

Avec le Billet Imprimable à Domicile, il est désormais possible d’imprimer des billets de spectacle de chez vous, et de les obtenir de façon instantanée. C’est un nouveau service qui vous est proposé.

### **Quand imprimer mes billets ?**

Le Billet Imprimable à Domicile peut être imprimé :

- immédiatement après avoir effectué votre achat sur le site web,
- ou plus tard en allant le chercher dans la rubrique « Mon compte / Mes commandes ».

### **Comment fonctionne le Billet Imprimable à Domicile ?**

Nos billets imprimables à domicile sont pourvus d'un code barre unique. La validité des billets est contrôlée et enregistrée à l'entrée de la salle à l'aide d'un lecteur de code barre. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation. Elle est présumée être le porteur légitime du billet. Dans ces conditions, les photocopies, imitations et les contrefaçons ne seront pas acceptées.

## Qu'est-ce qu'un code à barres?

Ce sont des informations transcrites sous une forme graphique, qui peuvent être lues par une machine / un scanner à l'entrée de la salle afin de contrôler la validité de votre billet.

## AVANTAGES

### Quelles sont les avantages du Billet Imprimable à Domicile ?

- Vous pouvez effectuer votre achat de chez vous ; et obtenir vos billets de façon instantanée, sans attendre de les recevoir par courrier ou sans avoir à se déplacer dans un point de vente. C'est un nouveau service qui vous est proposé.
- Livraison de billets garantie ; perte des billets impossible.
- Acquisition de vos billets à tout moment, 7 jours sur 7, et de partout ; il vous suffit d'un accès internet et d'une imprimante.
- Vous imprimez autant de billets que de places achetées. Vous pouvez donc vous présenter individuellement à l'entrée de la salle. Et nous vous offrons la possibilité de les transmettre de façon simple aux personnes qui se rendent avec vous à la manifestation.

### Que dois-je faire en cas de perte de mon billet?

Vos billets imprimables à domicile sont disponibles en permanence jusqu'à la date de l'évènement sur le site internet sur lequel vous avez acheté vos billets.

Pour les retrouver :

- rendez-vous sur la rubrique Mon Compte. Identifiez-vous.
- Rubrique Mes Commandes ; sélectionnez la ligne de commande avec les billets que vous souhaitez imprimer en cliquant en bout de ligne sur « en savoir plus ».
- Détail de la ligne de commande : cliquez sur l'imprimante en bout de ligne de commande.
- Impression des billets. Une ligne d'impression est disponible par billet. Cliquez sur l'imprimante pour imprimer chaque billet.

## PUIS-JE ?

### Puis-je plier le billet?

Oui. Traitez votre billet comme un billet ordinaire. Préservez-le de l'humidité et des salissures. Evitez de plier votre billet au niveau du code-barre. Veillez à ce que le code barre puisse être lu par le scanner.

### Puis-je acheter dorénavant tous mes billets en Impression à Domicile ?

Non. Toutes les manifestations ne sont pas réservables en Impression à Domicile car toutes les salles ne sont pas encore équipées de lecteurs permettant d'authentifier les codes barre à l'entrée.

## CONDITIONS D'OBTENTION

### Qu'est-ce qu'il me faut pour acheter un billet ?

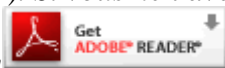
Vous devez posséder une adresse électronique en cours de validité. Les billets peuvent être imprimés sur une imprimante laser ou à jet d'encre.

### La solution Billet Imprimable à Domicile fonctionne-t-elle avec mon navigateur ?

Notre service de Billet Imprimable à Domicile fonctionne sous les systèmes Windows 2000 et supérieurs et Mac OS X. Les navigateurs compatibles sont Internet Explorer 6 et supérieurs, Firefox 1.5 et supérieurs et Safari.

Votre billet est au format PDF. Pour le lire, vous *avez besoin d'un Adobe Acrobat Reader (version 7.0 ou supérieur)*. Si vous ne l'avez pas encore vous pouvez l'installer gratuitement

en cliquant sur ce bouton



### Ai-je besoin d'une imprimante spécifique pour imprimer un billet ?

Vous pouvez imprimer le billet avec une imprimante laser ou à jet d'encre. L'impression doit être effectuée en 100% en mode Portrait sur une feuille de papier A4 blanche, vierge recto et verso, avec une imprimante couleur ou noir et blanc.

Une bonne qualité de l'impression est nécessaire. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier.pdf.

Pour vérifier la bonne qualité d'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le billet, ainsi que le code barre sont bien lisibles.

## SECURITE

### Comment mon billet est-il contrôlé lors de la manifestation ?

A l'entrée de la manifestation, des lecteurs de code barre sont utilisés pour identifier et enregistrer vos billets. **Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet.** Vous êtes responsable de votre billet. A vous de le conserver en lieu sûr.

### Y a-t-il une entrée spéciale ?

Oui, elle sera clairement indiquée.

### Que se passe-t-il si je photocopie mon billet et le donne à quelqu'un ?

Dans la pratique, seule la 1ère personne se présentant au contrôle sera acceptée. Vous êtes responsable de votre billet. A vous de le conserver en lieu sûr.

## Puis-je reproduire le billet ou l'acheter sur le marché noir ?

La reproduction de billets est interdite et ne vous procurera aucun avantage. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation. Elle est présumée être le porteur légitime du billet. C'est pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. Conservez votre billet en lieu sûr. Utilisez exclusivement un circuit de vente officiel pour acheter votre billet. N'acceptez jamais un billet qui vous est proposé par un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie.

## Peut-on refuser l'admission à la manifestation à l'acheteur des billets ?

L'organisateur peut refuser l'entrée de la manifestation lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un billet imprimable à domicile sont en circulation et qu'un accès à la manifestation a déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction, d'une copie ou d'une imitation du billet imprimable à domicile correspondant. L'organisateur n'est notamment pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet imprimable à domicile afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur de billets, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée à la manifestation. Si le détenteur d'un billet imprimable à domicile est refoulé pour cette raison lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté.

**L'acheteur des billets est responsable de l'utilisation des billets imprimés.**

## IMPRIMER MES BILLETS

### Comment accéder à mon Billet Imprimable à Domicile ?

Vos billets imprimables à domicile sont disponibles en permanence jusqu'à la date de l'évènement sur le site internet sur lequel vous avez acheté vos billets.

Pour les retrouver :

- rendez-vous sur la rubrique Mon Compte. Identifiez-vous.
- Rubrique Mes Commandes ; sélectionnez la ligne de commande avec les billets que vous souhaitez imprimer en cliquant en bout de ligne sur « en savoir plus ».
- Détail de la ligne de commande : cliquez sur l'imprimante en bout de ligne de commande.
- Impression des billets. Une ligne d'impression est disponible par billet. Cliquez sur l'imprimante pour imprimer chaque billet.

### Le billet est abimé, présente des bavures ou peu visible (manque d'encre). Que puis-je faire ?

Veillez contrôler le réglage de votre imprimante. Si vous n'obtenez aucune amélioration, vous pouvez imprimer votre billet sur une autre imprimante puisque vous avez la possibilité d'extraire votre billet à partir de n'importe quel ordinateur muni d'un accès Internet. **Il est important que le code barre soit complet et lisible.** C'est la lecture de code de barre à l'entrée de la salle qui validera votre billet.

## A quoi dois-je prêter attention lorsque j'imprime mon billet ?

Les codes barre doivent être impérativement complets et lisibles (pas de bavure). Imprimez le billet en mode Portrait, en sélectionnant la meilleure qualité d'impression (configuration de l'impression). Vous pouvez imprimer votre billet en couleurs ou en noir et blanc. Le billet doit être imprimé en 100% sur une feuille de papier blanche au format A4, vierge recto et verso. Il ne peut en aucun cas être présenté sur un autre support (électronique, écran...).

## Dois-je imprimer mon billet noir et blanc ou en couleur?

Comme vous le souhaitez. Cependant, l'impression en noir et blanc est souvent meilleure et plus économique.

Aussitôt que je veux imprimer les billets, seulement une fenêtre blanche apparaît. Où est-ce que l'erreur peut être ?

Essayez d'imprimer un billet de test. Si une fenêtre blanche ou un message d'erreur apparaît, l'Acrobat Reader n'est installé soit fautivement ou pas encore.

Téléchargez alors l'Acrobat Reader ou ouvrez le programme Acrobat Reader manuellement et fermez-le ensuite. Essayez de nouveau à imprimer votre billet d'essai. La dernière version

d'Acrobat Reader peut être téléchargé et installé gratuitement



## J'ai endommagé mon billet. Que puis-je faire ?

Ne vous inquiétez pas. Vos billets imprimables à domicile sont disponibles en permanence jusqu'à la date de l'évènement sur le site internet sur lequel vous avez acheté vos billets. Détruisez le billet endommagé, et réimprimez-le de la façon suivante :

- rendez-vous sur la rubrique Mon Compte. Identifiez-vous.
- Rubrique Mes Commandes ; sélectionnez la ligne de commande avec les billets que vous souhaitez imprimer en cliquant en bout de ligne sur « en savoir plus ».
- Détail de la ligne de commande : cliquez sur l'imprimante en bout de ligne de commande.
- Impression des billets. Une ligne d'impression est disponible par billet. Cliquez sur l'imprimante pour imprimer chaque billet

## Comment dois-je manipuler mon billet ?

Traitez votre billet comme un billet ordinaire. Préservez-le de l'humidité et des salissures. Veillez à ce que le code barre puisse être lu par le scanner.

## ANNULATION ET REPORT D'UN SPECTACLE

### Qu'est-ce qu'il faut faire en cas d'annulation ?

En cas d'Annulation de la manifestation, vous serez informé par mail ; le remboursement du paiement des manifestations annulées avec des billets imprimables à domicile s'effectue automatiquement vis-à-vis de l'acheteur de billets au moyen d'un crédit sur la carte de

crédit indiquée lors du processus de commande. Le droit au remboursement revient exclusivement à l'acheteur de billets qui est porté sur le billet imprimable à domicile et il n'est pas transmissible. Vous ne devez en aucun cas vous rendre en magasin.

### **Qu'est-ce qu'il faut faire en cas de report ?**

En cas de Report de la manifestation, vous serez informé par mail. Nous vous donnerons le choix entre accepter le report, et demander le remboursement de votre billet. La marche à suivre sera indiquée par mail. Vous ne devez en aucun cas vous rendre en magasin.

### **Puis je changer mon billet ?**

D'une manière générale, les billets ne sont ni repris, ni échangés.